

CONSEIL GENERAL

REUNION DU 2 JUIN 2014

PROCES-VERBAL

Le Conseil Général s'est réuni à l'Hôtel du Conseil Général le 2 juin 2014 sous la présidence de Monsieur Patrick KANNER, Président du Conseil Général.

Monsieur le Président ouvre la séance à 14 heures 05 et demande à Monsieur Nicolas SIEGLER de procéder à l'appel nominatif.

Nombre de membres en exercice : 79

Etaient présents au moment de l'appel nominatif : Jean-Jacques ANCEAU, Delphine BATAILLE, Bernard BAUDOIX, Charles BEAUCHAMP, Stéphanie BODELE, Gérard BOUSSEMARY, Guy BRICOUT, Joël CARBON, Erick CHARTON, Joëlle COTTENYE, Laurent COULON, Jean-Claude DEBUS, Bernard DELVA, Marie DEROO, Albert DESPRES, Jean-Luc DETAVERNIER, Stéphane DIEUSAERT, Didier DRIEUX, Philippe DRONSART, Jean-Claude DULIEU, Marie FABRE, Alain FAUGARET, André FIGOUREUX, Martine FILLEUL, Georges FLAMENGT, Isabelle FREMAUX, Michel GILLOEN, Marc GODEFROY, Bernard HAESEBROECK, Olivier HENNO, Jacques HOUSSIN, Norbert JESSUS, Patrick KANNER, Sylvie LABADENS, Vincent LANNOO, Alexandra LECHNER, Michel LEFEBVRE, Monique LEMPEREUR, Philippe LETY, Brigitte LHERBIER, Michel MANESSE, Didier MANIER, Frédéric MARCHAND, Jacques MARISSIAUX, Mehdi MASSROUR, Luc MONNET, Nathalie MONTFORT, Jacques PARENT, Jean-Luc PERAT, Christian POIRET, Françoise POLNECQ, Alain POYART, Jean-Claude QUENNESSON, Eric RENAUD, Aymeric ROBIN, Daniel RONDELAERE, Jean-Marie RUANT, Jean SCHEPMAN, Nicolas SIEGLER, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Fabien THIEME, Patrick VALOIS, Serge VAN DER HOEVEN, Michel VANDEVOORDE, Alain VANWAEFELGHEM, Dany WATTEBLED, Philippe WAYMEL

Ont complété le quorum après l'appel nominatif : Bertrand RINGOT, Renaud TARDY, Roger VICOT

Absents représentés : Jean-Pierre DECOOL donne pouvoir à Christian POIRET, Jean-Marc GOSSET donne pouvoir à Philippe WAYMEL, Bernard HANICOTTE donne pouvoir à André FIGOUREUX, Jean JAROSZ donne pouvoir à Jean-Claude QUENNESSON, René LOCOCHE donne pouvoir à Isabelle FREMAUX, Roméo RAGAZZO donne pouvoir à Alain VANWAEFELGHEM, Joël WILMOTTE donne pouvoir à Jean-Claude DEBUS

Absents excusés au moment de l'appel nominatif : Alain BRUNEEL, Jacques MICHON

Monsieur le Président constate que le quorum est atteint et que le Conseil Général peut valablement délibérer (le quorum étant ensuite vérifié à l'ouverture de la discussion de chaque délibération).

Monsieur le Président félicite les Présidents et les Vice-Présidents d'Intercommunalité, présents dans l'hémicycle, et exprime ses vœux de succès dans leurs différentes responsabilités.

Monsieur le Président revient sur la décision de Monsieur Dominique *DUPILET* de démissionner prochainement de la présidence du Conseil Général du Pas-de-Calais. Il souligne qu'une relation de confiance et de complicité l'a lié à Monsieur *DUPILET* ces dernières années.

Monsieur le Président évoque la convention interdépartementale et précise qu'il est déterminé à poursuivre cette coopération renforcée.

DEBAT SUR LA REFORME TERRITORIALE

Monsieur le Président note que le Président de la République et le Premier Ministre ont décidé de proposer au Parlement une modification profonde de l'organisation territoriale de la République. Il explique pourquoi il a souhaité que ce projet fasse l'objet d'un large débat au sein de l'Assemblée Départementale et fait remarquer que la réunion en séance extraordinaire du Conseil Général du Nord paraissait indispensable.

Monsieur le Président signale qu'en accord avec les Présidents de Groupe, le débat s'organisera autour de 3 questions principales :

- la démocratie locale ;
- les finances départementales ;
- les services publics.

Monsieur le Président ajoute que les Présidents de Groupe s'exprimeront ensuite et précise qu'il conclura les débats.

Monsieur le Président indique qu'il a souhaité la réalisation d'une vidéo afin que les acteurs et les partenaires du Département puissent donner leur avis dans ce débat. Il invite les Conseillers Généraux à regarder cette vidéo qui est projetée dans l'hémicycle.

Monsieur le Président signale qu'il va remettre aux trois Présidents de Groupe un sondage CSA relatif à l'avis des Nordistes sur le projet de réforme territoriale. Il présente les résultats de ce sondage.

Monsieur le Président souligne que les 3 débats successifs vont maintenant être entamés.

• **Démocratie locale**

Monsieur Patrick *VALOIS* précise que son intervention se présente avant tout comme le témoignage d'un Conseiller Général élu d'un canton rural qui a fait le choix du mandat unique.

Monsieur *VALOIS* met en exergue sa manière de travailler et fait remarquer que celle-ci, qui est fondée sur la proximité, ne serait plus envisageable, si le nouveau découpage devait être confirmé, en raison de l'étendue du canton nouvellement constitué.

Monsieur *VALOIS* ajoute que, si les cantons devaient être supprimés dans la perspective d'un scrutin de liste à l'échelle du département voire de la région, actuelle ou agrandie, l'élu serait alors complètement déconnecté du territoire et, par voie de conséquence, de la population.

Monsieur *VALOIS* note pourtant que le besoin de proximité avec les institutions et les élus est ressorti avec force des élections du 25 mai dernier et souligne que cette expression brutale est le résultat de plusieurs années de déconstruction des services publics.

Monsieur *VALOIS* fait observer que les perspectives qui se profilent pour les mois à venir ne sont pas rassurantes pour les territoires ruraux. Il signale que les attentes du monde rural sont très fortes aujourd'hui.

Monsieur *VALOIS* évoque la question de la suppression des Départements. Il indique que, dans les territoires ruraux, il résulterait d'une telle réforme un éloignement irréversible entre l'institution et le citoyen.

Monsieur *VALOIS* signale qu'il faut appeler tous les élus et la population à se mobiliser pour porter avec force la volonté de promouvoir la ruralité. Il rappelle que le Nord est l'un des départements les plus ruraux de France et note que cela confirme l'impérieuse nécessité d'accorder à la proximité une dimension prioritaire.

Monsieur le Président porte à la connaissance des Conseillers Généraux qu'un grand colloque sur les nouvelles ruralités est organisé jeudi prochain à Nevers.

Monsieur Charles *BEAUCHAMP* indique que le Groupe Communiste – Front de Gauche se félicite de la tenue de cette séance plénière exceptionnelle, entièrement consacrée à la réforme territoriale.

Monsieur *BEAUCHAMP* signale que le Groupe Communiste – Front de Gauche souhaite exprimer aujourd'hui sa stupéfaction et surtout sa profonde indignation face à la gravité des annonces faites au plus haut niveau de l'Etat qui mettent en péril l'institution démocratique de proximité qu'est le Département.

Monsieur *BEAUCHAMP* fait observer que la réforme territoriale donne lieu à une cacophonie générale à tous les niveaux de l'Etat.

Monsieur *BEAUCHAMP* estime que les collectivités sont les boucs émissaires d'une politique gouvernementale qui choisit de se soumettre aux diktats de l'Union Européenne. Il note que cette réforme territoriale entend faire voler en éclats un paysage institutionnel issu de la Révolution de 1789 qui a fait reposer la construction de la nation française sur le triptyque Communes-Départements-Etat.

Monsieur *BEAUCHAMP* signale que le Groupe Communiste – Front de Gauche est résolument opposé aux orientations de l'acte 3 de la décentralisation et attaché aux collectivités de proximité, gages d'égalité de traitement des citoyens et de modernisation du pays.

Monsieur Didier *MANIER* pense qu'une bonne réforme territoriale doit améliorer la transparence et non complexifier davantage les circuits de la décision politique. Il précise que le Groupe Socialiste, Parti Radical de Gauche et Apparentés est favorable à un nouvel acte de la décentralisation qui clarifie les compétences.

Monsieur *MANIER* souligne que les économies ne peuvent pas être le seul et unique objectif de la réforme. Il considère que le véritable enjeu est démocratique et souhaite que le nouvel acte de la décentralisation fasse progresser et non reculer la démocratie locale.

Monsieur *MANIER* note que la suppression d'une assemblée locale élue au suffrage universel n'est pas un gage de modernité. Il estime qu'il faut s'attaquer aux nombreux doublons qui peuvent encore exister et, également, revoir la présence de l'Etat dans les territoires.

Monsieur *MANIER* souhaite également que la réforme territoriale garde au cœur de ses objectifs la proximité et l'efficacité du service public local. Il remercie les agents départementaux pour leur travail quotidien au service du Nord et des Nordistes.

Monsieur *MANIER* fait observer que la future réforme ne doit pas casser le lien de proximité et de confiance avec les territoires, mais le renforcer. Il signale, par ailleurs, que le nouvel acte de décentralisation doit garantir avant tout l'autonomie financière des collectivités.

Monsieur *MANIER* souhaite, après les annonces qui ont été faites, qu'une véritable concertation puisse s'amorcer et pense que la démocratie locale doit être au cœur du débat.

Madame Stéphanie *BODELE* fait observer que l'annonce brutale, en avril dernier, de la suppression du Département par Manuel *VALLS* est surprenante. Elle note que la réforme territoriale annoncée n'a fait l'objet d'aucune concertation et semble fondée sur un mouvement d'humeur d'une partie de l'opinion publique contre les élus.

Madame *BODELE* pense que, si la méthode employée par le Gouvernement est un déni de démocratie, il ne faut pas que la réforme territoriale soit un recul démocratique.

Madame *BODELE* fait remarquer que le Conseil Général du Nord est représentatif de ses territoires. Elle souligne que le lien direct entre les Conseillers Généraux et les habitants a permis au Département d'être une collectivité efficace.

Madame *BODELE* indique que la démocratie locale est un formidable outil de cohésion sociale et de développement territorial, sur lequel il faut s'appuyer pour vaincre la crise et sortir du marasme environnemental, économique, social et politique.

- **Finances départementales**

Monsieur Olivier *HENNO* fait remarquer que l'intervention de François *HOLLANDE*, lundi dernier à la télévision, a été ignorée par les médias le lendemain. Il

soulève, par ailleurs, la question de la légitimité de sa parole.

Monsieur *HENNO* pense qu'une réforme territoriale est sans doute nécessaire, mais qu'elle ne peut pas être dictée par la précipitation comme c'est le cas présent.

Monsieur *HENNO* note que les motifs mis en avant par le Gouvernement pour réformer les territoires sont en tout premier lieu financiers. Il signale pourtant qu'à ce jour, il n'est pas démontré que la disparition des Départements entraînera des économies et s'étonne, par ailleurs, que les informations sur les intentions du Gouvernement ne font pas état de réflexion portant sur les modalités de transfert de compétences d'action sociale exercées par les Départements.

Monsieur *HENNO* fait observer que ce climat délétère a un impact immédiat sur la programmation des investissements des Départements et sur leur capacité à emprunter auprès des banques.

Monsieur *HENNO* indique qu'avec cette réforme précipitée, il y a un risque d'arrêt brutal de l'investissement public et de fracture territoriale.

Monsieur *HENNO* souligne que cette réforme, si elle voit le jour, signera l'acte de décès de la décentralisation. Il signale que le Groupe Union Pour le Nord est favorable à ce que les débats et la mobilisation soient initiés par les territoires.

Monsieur Fabien *THIEME* salue, au nom du Groupe Communiste – Front de Gauche, la tenue de cette réunion essentielle ainsi que l'action des agents départementaux qui est guidée par le souci de l'intérêt général, le bien-être des familles Nordistes et le développement du département du Nord.

Monsieur *THIEME* fait observer que, depuis des années, le Groupe Communiste – Front de Gauche alerte la population, le Conseil Général du Nord et l'Etat sur la remise cause progressive, voire méthodique, des Conseils Généraux et, plus largement, des collectivités locales.

Monsieur *THIEME* note que, désormais, une baisse sans précédent des dotations de l'Etat se profile et ajoute que la suppression des Conseils Généraux est envisagée. Il précise que ces choix inacceptables en l'état tournent le dos à la décentralisation et à la libre administration des collectivités, vont à nouveau aggraver les inégalités sociales et territoriales et auront des conséquences extrêmement graves sur la vie quotidienne des habitants, l'emploi et le développement économique.

Monsieur *THIEME* estime que l'argent existe en France pour mener une autre politique et pense qu'il faut maintenant agir et résister. Il propose, au nom du Groupe Communiste – Front de Gauche, de ne pas bâtir le prochain budget primitif si le Département n'a pas de la part de l'Etat des garanties suffisantes en matière de ressources.

Monsieur *THIEME* ajoute que l'Assemblée des

Départements de France a un grand rôle à jouer afin d'obtenir davantage de moyens et le maintien des Départements.

Monsieur Bernard *BAUDOUX* fait remarquer que la charge de la dette est aujourd'hui le deuxième poste budgétaire de l'Etat. Il précise que la question des taux d'intérêt auxquels la France emprunte est donc cruciale.

Monsieur *BAUDOUX* indique qu'un rapport de la Cour des Comptes de 2013 analyse de manière pertinente la situation et les perspectives financières des Départements et revient sur celles-ci.

Monsieur *BAUDOUX* estime que l'Etat doit être, à l'échelon national, un outil de régulation des inégalités territoriales et ajoute que des mesures doivent permettre de rendre aux Départements leur autonomie financière.

Monsieur *BAUDOUX* signale qu'au lendemain des élections européennes, le Groupe Communiste – Front de Gauche souhaite rappeler avec force la nécessité d'une grande proximité entre les habitants et leurs élus.

Monsieur *BAUDOUX* précise que le Groupe Communiste – Front de Gauche s'oppose à la disparition de l'échelon départemental et est scandalisé de la forme brutale avec laquelle cette annonce a été faite sans concertation. Il rappelle, par ailleurs, que la suppression de la clause générale de compétence toucherait l'économie sociale et solidaire.

Monsieur Bernard *HAESEBROECK* rappelle brièvement les compétences transférées aux Départements depuis 2002. Il indique que les Départements sont, d'une part, très dépendants du contexte national social et, d'autre part, porteurs d'un progrès social nécessaire.

Monsieur *HAESEBROECK* fait observer que la réforme de la fiscalité, orchestrée par les Gouvernements de l'ère *SARKOZY*, a compliqué la situation financière des Départements.

Monsieur *HAESEBROECK* note l'écart croissant entre le poids des charges transférées et la compensation des ressources et précise que les Départements ont été conduits inéluctablement à l'asphyxie financière, au déficit de gestion et au ralentissement de l'investissement.

Monsieur *HAESEBROECK* fait remarquer que, malgré les efforts de gestion et les nouvelles ressources de l'Etat données aux Départements, le déficit budgétaire guette.

Monsieur *HAESEBROECK* souligne que le Département assure un rôle de péréquation sur son territoire et présente une réelle proximité avec les Nordistes.

Monsieur *HAESEBROECK* pense qu'il serait dommage de condamner les Départements parce que le pays et l'Etat en ont fait les maillons forts de la République en temps de crise. Il estime que ces Départements devraient figurer en bon rang dans l'Acte III de la décentralisation.

- **Service public**

Monsieur Guy *BRICOUT* fait remarquer que la France a une image déclinante à l'étranger et met en exergue la dégradation de la société française.

Monsieur *BRICOUT* note que la réforme territoriale, dont l'intérêt reste à démontrer, va marginaliser et déclasser une fois de plus les territoires ruraux.

Evoquant la base aérienne 103, Monsieur *BRICOUT* indique qu'une première réunion du syndicat mixte, qui a été créé au 1^{er} janvier 2014, est toujours attendue.

Monsieur le Président intervient pour signaler que Monsieur *PERCHERON* installera le syndicat mixte le 11 juin.

Monsieur *BRICOUT* soulève la question de la réalisation du canal Seine Nord. Il invite les Conseillers Généraux à consulter le compte rendu de la Commission du développement durable et de l'aménagement du territoire du mardi 20 mai 2014 et fait observer que les propos de Madame Ségolène *ROYAL*, Ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, sont sidérants.

Monsieur *BRICOUT* rappelle que le Groupe Union Pour le Nord avait proposé, lors de la convention 59/62 du 4 février 2014, d'aller voir le Président de la République sur cette question et note que, pour l'instant, aucune suite n'a été donnée à cette demande. Il souhaite qu'un déplacement soit organisé afin de montrer la volonté commune de voir aboutir le projet fédérateur du canal Seine Nord.

Monsieur le Président propose d'évoquer de nouveau cette question lors de la Séance Plénière des 23 et 24 juin 2014. Il précise qu'il est profondément mécontent de la réponse de Madame Ségolène *ROYAL* sur cette question du canal Seine Nord.

Monsieur Jean-Claude *QUENNESSON* indique que les deux derniers scrutins électoraux ont été marqués par un rejet massif de la politique gouvernementale. Il souligne que François *HOLLANDE* prend des dispositions qui vont accentuer la dégradation des conditions de vie des concitoyens.

Monsieur *QUENNESSON* note que la casse des services publics s'accroît et fait remarquer que cela va se traduire par une nouvelle dégradation des conditions de travail des agents des collectivités et des services de l'Etat.

Monsieur *QUENNESSON* estime qu'il faut mettre à contribution les profits colossaux des grands groupes et les dividendes vertigineux des actionnaires pour financer les services publics et assurer leur modernisation et leur développement.

Monsieur *QUENNESSON* fait observer que la suppression des Départements est une grave erreur politique.

Monsieur *QUENNESSON* considère que les besoins d'évolution des institutions n'appellent pas leur disparition

ou leur transformation en structures centralisées gigantesques, mais à davantage de démocratie et d'implication citoyenne.

Monsieur Jean-Claude *DULIEU* note que les agents du Conseil Général ont appris avec stupéfaction, le 8 avril dernier à la radio ou à la télévision, que les Départements allaient disparaître à très court terme et fait remarquer que cette annonce a été faite sans le moindre égard pour eux. Il précise que cette nouvelle réforme remet en cause le sort de milliers de fonctionnaires territoriaux qui œuvrent au quotidien avec passion et conviction dans les services publics départementaux.

Monsieur *DULIEU* ajoute que l'inquiétude et la défiance des agents départementaux face à la mort annoncée des Départements est d'autant plus grande qu'elle s'inscrit dans le contexte d'une cure d'austérité ravageuse pour les collectivités et les services publics locaux.

Monsieur *DULIEU* indique que la réforme territoriale est un projet dangereux pour la vie quotidienne des Nordistes, pour la cohésion sociale et territoriale, et sera un échec car elle n'associe pas étroitement les citoyens, les fonctionnaires territoriaux.

Monsieur *DULIEU* précise que les fonctionnaires territoriaux peuvent compter sur le Groupe Communiste - Front de Gauche pour agir contre ce recul de la décentralisation.

Madame Martine *FILLEUL* met en exergue la nouvelle organisation de la France que le Président de la République installe et fait remarquer que ce modèle d'organisation est aux antipodes de celui souhaité par le législateur de 1982 qui mettait en place la décentralisation. Elle note que le Département s'était vu précédemment conforter dans son rôle et signale que la disparition de ce niveau territorial est maintenant annoncée.

Madame *FILLEUL* pense qu'il faudrait plutôt s'attaquer au « millefeuille » des dispositifs et prend l'exemple de l'aide à domicile.

Madame *FILLEUL* considère qu'une réforme, qui met en jeu la solidarité et l'égalité entre les territoires et leur représentation démocratique, doit se faire dans la concertation, dans le respect des élus au suffrage universel et des fonctionnaires, dans l'intérêt du citoyen.

Madame *FILLEUL* souligne que les collectivités sont prêtes à évoluer, mais pense que l'Etat doit également se remettre en question et revoir sa présence sur les territoires.

Madame Marie *FABRE* remercie Monsieur le Président pour ce débat, au nom de tous les agents du Conseil Général. Elle précise que la réforme territoriale est une véritable source d'inquiétude pour ces agents qui s'interrogent sur leur avenir.

Madame *FABRE* rappelle l'importance des services publics de proximité assurés par les fonctionnaires territoriaux ainsi que l'utilité du Département dans son rôle d'équité entre les territoires.

Madame *FABRE* pense que la nouvelle organisation territoriale doit préserver la proximité, permettre la représentation politique des territoires et de la population dans leur diversité, faire progresser l'égalité et la solidarité.

Madame *FABRE* considère que l'attachement aux collaborateurs du Conseil Général doit être réaffirmé et ajoute que leurs compétences et leur implication doivent être reconnues.

Madame *FABRE* estime également qu'une réforme doit se faire dans la concertation, dans le respect des élus au suffrage universel et des fonctionnaires.

Monsieur le Président souhaite que soit réalisé un livret intégrant les interventions des Conseillers Généraux et le projet de motion afin de retracer la position du Conseil Général du Nord lors de la présente séance plénière. Il sollicite les Présidents de Groupe pour la transmission du texte de leurs interventions à son cabinet.

Monsieur le Président demande aux Présidents de Groupe de s'exprimer.

Monsieur Christian *POIRET* déplore d'une part le calendrier prévu pour l'examen du projet de loi portant sur la fusion des Régions et d'autre part la prolongation à huit ans de la durée du mandat de la moitié des Conseillers Généraux.

Concernant le projet de suppression des Départements, Monsieur *POIRET* estime qu'une solution doit être trouvée de manière à garantir la continuité du service public et à rassurer les milliers d'agents territoriaux travaillant pour les Conseils Généraux.

Monsieur *POIRET* souligne que certains prônent le transfert des compétences départementales vers les grandes intercommunalités, les futures métropoles, les communautés urbaines et les communautés d'agglomération. Il se demande comment sera assurée la pérennité de ces compétences dans les territoires ruraux.

Monsieur *POIRET* signale qu'une expérimentation portant sur des transferts de compétences est en cours dans le département du Rhône. Il ajoute que son évaluation permettrait d'examiner si le modèle est transposable dans d'autres départements.

Monsieur *POIRET* fait observer que la réforme présentée par le Gouvernement visant à créer de grandes Régions et à supprimer les Départements est emblématique d'une recentralisation.

Monsieur *POIRET* pense que cette réforme pourrait s'accompagner d'un changement de mode d'élection avec la mise en place d'un scrutin de liste à la représentation proportionnelle qui scellerait la déconnexion entre l'élu et l'électeur.

Monsieur *POIRET* estime que l'Etat doit mettre en place un élu de proximité au scrutin majoritaire uninominal sur un territoire, siégeant à la fois au Département et à la Région. Il considère que la priorité doit être portée sur

l'optimisation des compétences, la mutualisation des moyens, la recherche d'économies d'échelle et le souci constant de la proximité.

Monsieur POIRET suggère que la charge relative aux services d'incendie et de secours retourne à l'Etat. Il ajoute que ce dernier doit aussi prendre ses responsabilités en assumant le RSA.

Monsieur POIRET fait remarquer que si la loi du 16 décembre 2010 n'avait pas en partie été abrogée, les élections cantonales et régionales auraient permis la mise en place du Conseiller territorial pour administrer le Département et la Région.

Monsieur POIRET pense que les élus locaux doivent se mobiliser en partenariat avec leurs parlementaires pour défendre leurs visions des territoires.

Monsieur le Président estime que le projet de Conseiller Territorial visait à préparer la fusion Département/Région avec l'absorption des Départements par la Région.

Considérant les transferts des SDIS et du RMI devenu RSA aux Conseils Généraux, Monsieur le Président considère que ceux-ci ont participé à la fragilisation financière des Départements.

Monsieur Charles BEAUCHAMP souligne que le combat pour la défense de l'échelon départemental doit être mené pour les millions de personnes faisant appel aux Départements dans les moments de difficulté sociale.

Monsieur BEAUCHAMP rappelle que les élus du Groupe Communiste – Front de Gauche soutiendront toujours les évolutions institutionnelles visant à faire progresser l'égalité des territoires, le partage des richesses, la construction d'une démocratie moderne à tous les échelons des territoires, de la commune à l'Europe, sans oublier un Etat fort, en favorisant une démarche citoyenne et en rompant avec les dérives marchandes et les tentations autoritaires ou technocratiques.

Monsieur BEAUCHAMP explique que les dirigeants européens souhaitent mettre en place le triptyque Europe – Régions – Intercommunalités en créant des espaces de plus en plus grands pour satisfaire l'appétit des marchés financiers et du grand patronat, en faisant le choix de l'argent au détriment de l'Humain.

Monsieur BEAUCHAMP estime que la suppression de la clause de compétence générale entrainera la mort des politiques volontaristes, vitales pour les communes et les associations. Il fait observer que les politiques départementales sont essentielles pour l'emploi.

Monsieur BEAUCHAMP pense que la construction d'une autre Union Européenne mettant au premier plan la coopération et les solidarités passe par la remise en cause des traités européens.

Monsieur BEAUCHAMP considère que la réforme territoriale proposée par le Gouvernement constitue une atteinte trop grave aux valeurs de la République pour ne pas réagir par tous les moyens à disposition. Il souligne que la

résolution présentée vise à interpeller l'Etat, à lui rappeler ses obligations et l'utilité des Départements, dans un contexte où le sentiment d'abandon des populations par les pouvoirs publics menace l'édifice républicain.

Monsieur BEAUCHAMP demande que les débats lors de la prochaine Convention 59/62 portent sur le projet de réforme territoriale. Il souhaite que l'Assemblée des Départements de France prenne toute sa place pour défendre l'échelon départemental.

Monsieur BEAUCHAMP suggère que soient organisées par le Conseil Général du Nord des réunions publiques décentralisées, pour expliquer les missions indispensables assumées par les Départements et le danger que représente leur disparition.

Monsieur BEAUCHAMP souhaite qu'un numéro spécial du magazine Le Nord, consacré à la réforme territoriale et préparé avec le concours des Groupes politiques, décline les compétences du Département en partant des préoccupations des citoyens et en expliquant la pertinence de l'échelon départemental pour accomplir ces missions.

Monsieur BEAUCHAMP rappelle sa proposition d'envoyer un message fort au Gouvernement en refusant de bâtir le prochain budget primitif en décembre, si le Département n'obtient pas de garantie de la part de l'Etat, à la fois en termes de ressources suffisantes et de pérennité de l'institution « Conseil Général ».

Monsieur BEAUCHAMP signale que les membres de son Groupe exigent que les habitants puissent se prononcer pour voie de référendum sur le bouleversement du paysage institutionnel.

Monsieur le Président informe les Conseillers Généraux que le site internet du Département du Nord fera référence au débat qui a eu lieu au sein de l'Assemblée Départementale sur la réforme territoriale. Il précise que l'automne sera riche de supports potentiels pour faire référence aux interventions des Conseillers Généraux.

Monsieur le Président estime que la thématique de la réforme territoriale ne mobilise pas particulièrement la population. Il souligne la nécessité de trouver les voies et moyens pour sensibiliser cette dernière sur l'importance des évolutions à venir.

Evoquant la décentralisation en France, Monsieur Frédéric MARCHAND fait remarquer que celle-ci a permis aux élus locaux de s'atteler aux différents défis de leurs territoires. Il souligne la réactivité et le travail des Conseillers Généraux dans le souci de l'équité territoriale et de l'intérêt général ainsi que l'engagement sans faille des collaborateurs départementaux.

Monsieur MARCHAND estime qu'il n'est pas juste de laisser penser que les collectivités sont responsables du déficit public. Il rappelle que ces dernières ont dû supporter le surcoût de nombreuses politiques dont l'Etat s'est défaussé sans compensation.

Monsieur MARCHAND pense que la population ne rejette pas les services publics dispensés par les Départements.

Monsieur MARCHAND considère qu'il est impossible d'engager un processus de modernisation de la décentralisation sans prendre le temps d'une réforme concertée, démocratique, garantissant formellement des avancées pour la vivacité de la République de proximité.

Monsieur MARCHAND souligne que les membres de son Groupe soutiennent toutes les évolutions institutionnelles au service des populations.

Monsieur MARCHAND estime que la prochaine réforme territoriale devra apporter des réponses convaincantes et des garanties pour les deux grands défis que sont la solidarité entre les personnes et celle entre les territoires.

Monsieur MARCHAND souhaite que la réforme s'attèle courageusement au volet des finances locales en modernisant les impôts locaux et en renforçant la solidarité financière entre les territoires. Il ajoute que cette question devrait être le préalable à tout nouvel acte de la décentralisation.

Monsieur MARCHAND rappelle que la proximité et l'accessibilité de l' élu sont les éléments déterminants de sa légitimité au regard des habitants.

Monsieur MARCHAND indique qu'il n'est pas favorable à la disparition pure et simple des Conseils Généraux.

Monsieur MARCHAND pense que la réforme territoriale suppose une redéfinition du rôle de l'Etat. Il considère que ce dernier doit devenir plus fort, plus régulateur, recentré sur ses missions régaliennes, mais réformé dans son organisation territoriale pour une meilleure autonomie financière et une plus grande liberté d'action dans son organisation territoriale.

Monsieur le Président souligne la grande maturité démocratique de l'Assemblée Départementale et sa capacité à contribuer efficacement à la réflexion sur l'évolution de ses institutions.

Monsieur le Président s'étonne que le Président de la République et le Premier Ministre, n'aient pas fait le choix d'un large débat qui aurait contribué au succès d'une réforme aussi importante. Il pense que réformer l'organisation territoriale de la République ne peut se résumer à un redécoupage des territoires pour des motifs supposés de baisse des coûts et d'accroissement de l'efficacité.

Monsieur le Président évoque l'intervention du Ministre en charge, Monsieur VALLINI, le 27 mai 2014 à l'Assemblée Nationale.

Monsieur le Président rappelle qu'il y a plus de trente ans, sous la conduite de François Mitterrand, les forces de Gauches ont fait le choix fondamental de la décentralisation comme mode de développement de la France, pour une démocratie de proximité et rapprocher la décision du citoyen. Il précise que les majorités successives depuis 1981, ont conforté avec plus ou moins de succès ou de volonté la dynamique de démocratie locale.

Monsieur le Président fait remarquer que les sociétés contemporaines sont encore trop marquées par l'éloignement des citoyens des centres de décision. Il pense que la décentralisation permet de donner davantage de prise aux citoyens sur les décisions qui les concernent, sur le devenir des territoires dans lesquels ils vivent.

Monsieur le Président souligne que la démocratie locale est au cœur du projet de décentralisation. Il explique que cette dernière permet aux élus du suffrage universel d'agir pour le développement des territoires qui composent la République et d'adapter leurs politiques aux réalités de terrain qu'ils connaissent parfaitement.

Monsieur le Président indique qu'il est favorable à un approfondissement de la décentralisation comme élément de revitalisation de la démocratie. Il pense que la place de l'Etat et de ses administrations doit être mise en débat.

Monsieur le Président estime que les élus locaux et leur implantation locale ont permis de freiner l'expression du vote extrême aux élections municipales.

Monsieur le Président salue l'ensemble des agents départementaux qui œuvrent pour assurer un service public de qualité.

Monsieur le Président propose que soient redonnés aux collectivités les moyens d'agir pour le développement économique et social de leurs territoires. Il évoque la nécessité d'une réforme de la fiscalité locale.

Monsieur le Président réclame la création d'un véritable contrat d'objectifs et de moyens entre l'Etat et les collectivités territoriales reconnus comme des partenaires responsables ayant souvent pris en charge les difficultés de l'Etat.

Monsieur le Président regrette la méthode consistant à poser le principe de la disparition des Départements sans avoir engagé au préalable une véritable réflexion sur le bon niveau d'exercice des compétences actuellement exercées par cette collectivité.

Monsieur le Président fait remarquer que l'action sociale est au cœur de la construction du Département depuis 1982. Il ne souhaite pas l'écèlement de cet édifice.

Monsieur le Président fait observer que les agents du Département sont formés, motivés, disponibles, pour offrir un service public de qualité à chacun des Nordistes. Il pense que ces agents doivent être reconnus et respectés pour leur action.

Monsieur le Président considère que les piliers d'une grande réforme de l'organisation territoriale doivent être la démocratie locale, la citoyenneté renforcée, l'autonomie financière et des services publics de proximité efficaces.

Monsieur le Président souligne que le Département du Nord emprunte les chemins d'une démocratie locale renforcée notamment par le biais d'une démocratie participative et le développement de la coopération étroite

avec les autres collectivités.

Monsieur le Président souligne la nécessité d'un Etat recentré sur ses missions régaliennes et de solidarité nationale, et créant les conditions d'une plus grande liberté des collectivités pour agir au quotidien dans un lien de proximité avec les citoyens.

Monsieur le Président demande aux Conseillers Généraux de continuer à innover, à se projeter dans l'avenir, à croire en la solidarité entre les Nordistes et au développement équilibré des territoires

Monsieur le Président soumet au vote des Conseillers Généraux la motion commune portée par le Groupe Communiste - Front de Gauche, le Groupe Socialiste, Parti Radical de Gauche et Apparentés, et le Groupe Union Pour le Nord, relative à la réforme territoriale intitulée « Au service des Nordistes ». Il ajoute que si le texte est adopté, il sera porté à la connaissance de l'Exécutif de la France ainsi que des parlementaires du Nord.

Etaient présents : Jean-Jacques ANCEAU, Delphine BATAILLE, Bernard BAUDOIX, Charles BEAUCHAMP, Stéphanie BODELE, Gérard BOUSSEMART, Guy BRICOUT, Joël CARBON, Erick CHARTON, Joëlle COTTENYE, Laurent COULON, Jean-Claude DEBUS, Bernard DELVA, Marie DEROO, Albert DESPRES, Jean-Luc DETAVERNIER, Stéphane DIEUSAERT, Didier DRIEUX, Philippe DRONSART, Jean-Claude DULIEU, Marie FABRE, Alain FAUGARET, André FIGOUREUX, Martine FILLEUL, Georges FLAMENGT, Isabelle FREMAUX, Michel GILLOEN, Marc GODEFROY, Bernard HAESBROECK, Olivier HENNO, Jacques HOUSSIN, Norbert JESSUS, Patrick KANNER, Sylvie LABADENS, Vincent LANNOO, Alexandra LECHNER, Michel LEFEBVRE, Monique LEMPEREUR, Philippe LETY, Brigitte LHERBIER, Michel MANESSE, Didier MANIER, Frédéric MARCHAND, Jacques MARISSIAUX, Mehdi MASSROUR, Luc MONNET, Nathalie MONTFORT, Jacques PARENT, Jean-Luc PERAT, Christian POIRET, Françoise POLNECQ, Alain POYART, Jean-Claude QUENNESSON, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Aymeric ROBIN, Daniel RONDELAERE, Jean-Marie RUANT, Jean SCHEPMAN, Nicolas SIEGLER, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Renaud TARDY, Fabien THIEME, Patrick VALOIS, Serge VAN DER HOEVEN, Michel VANDEVOORDE, Alain VANWAEFELGHEM, Roger VICOT, Dany WATTEBLED, Philippe WAYMEL

Absents représentés : Jean-Pierre DECOOL donne pouvoir à Christian POIRET, Jean-Marc GOSSET donne pouvoir à Philippe WAYMEL, Bernard HANICOTTE donne pouvoir à André FIGOUREUX, Jean JAROSZ donne pouvoir à Jean-Claude QUENNESSON, René LOCOCHE donne pouvoir à Isabelle FREMAUX, Roméo RAGAZZO donne pouvoir à Alain VANWAEFELGHEM, Joël WILMOTTE donne pouvoir à Jean-Claude DEBUS

Absents excusés : Alain BRUNEEL, Jacques MICHON

**Motion commune
Groupe Communiste-Front de Gauche,
Groupe Socialistes, Radicaux et Apparentés
Groupe Union Pour le Nord
relative à la réforme territoriale**

AU SERVICE DES NORDISTES !

Depuis la déclaration de politique générale du Premier Ministre le 8 avril, l'accélération et la précipitation décidée par le Président de la République, nous sommes à un moment crucial pour notre organisation territoriale.

Il est donc important, à ce stade du débat, d'exprimer le point de vue du Nord, plus grand Département de France, au sujet de notre organisation institutionnelle.

Il est essentiel de dire à nos Parlementaires jusqu'où nous sommes prêts à aller dans la discussion autour du rôle de la collectivité départementale mais aussi de poser nos limites.

Nous demandons à nos Parlementaires de tenir le plus grand compte de l'avis des conseillers généraux du Nord lors des débats nationaux à venir.

Les Départements sont condamnés à mort avant d'être jugés !

Nous refusons la méthode qui a été utilisée jusqu'ici dans cette deuxième étape de la réforme territoriale et dénonçons l'absence de volonté d'engager une réflexion commune.

Nous exigeons un vrai débat démocratique associant la population.

Nous exigeons d'être entendus dans un véritable débat respectueux de la démocratie locale, prenant en compte nos besoins financiers afin de mettre en œuvre nos compétences obligatoires et nos politiques volontaristes au service des Nordistes et de l'égalité entre les territoires du Nord.

Nous tenons ici à rappeler que les agents départementaux doivent être respectés pour le travail difficile qu'ils mènent chaque jour au service des Nordistes, notamment des plus fragiles d'entre eux. **Ils ne doivent pas être les victimes d'une réforme qui ne tiendrait pas compte de leur engagement dans le service public départemental.**

Nous ne sommes pas fermés à des évolutions institutionnelles, et ce d'autant plus que nous avons engagé nous-mêmes des processus de rapprochement et de mutualisation. **Nous n'avons qu'une seule et même ambition : agir au service de nos concitoyens.**

Nous ne voulons pas nous inscrire dans une démarche

jacobine et recentralisatrice qui ignorerait l'histoire, l'esprit et les atouts de la décentralisation voulue par Pierre MAUROY et développée depuis 30 ans sous les majorités successives. Les services déconcentrés de l'Etat doivent - eux aussi - faire partie du débat.

Réunis ce jour, nous condamnons avec force et détermination :

- L'incohérence qui consiste à fixer un nouveau cap de façon unilatérale quelques mois à peine après avoir rétabli la clause générale de compétences, engagé un redécoupage généralisé des cantons et modifié le scrutin départemental.
- La rupture dans le dialogue constructif qui s'était engagé depuis octobre 2012 entre l'Etat et les collectivités locales, par le Pacte de confiance et de responsabilité. Cette annonce étant faite sans la moindre concertation avec l'Assemblée des Départements de France et après avoir décidé une nouvelle ponction de 11 milliards d'euros sur les collectivités.
- L'absence de volonté d'engager une réflexion commune, la conclusion étant d'ores et déjà annoncée en préalable.
- La violence de certains propos tenus qui tendent à laisser entendre à la population que les Départements n'ont plus d'utilité, que leur fonctionnement est obsolète.
- Les affirmations sans fondement qui rendent les décisions prises par les assemblées départementales, ainsi que les fonctionnaires, responsables des problèmes liés aux déficits publics en France.
- Le cynisme à l'égard de la collectivité quand, parallèlement à cette mise en accusation, l'Etat continue à s'appuyer massivement sur le Département pour assurer tout ou partie de ses compétences.
- Le risque d'une recentralisation contraire à l'esprit des lois de décentralisation issues de l'élection de 1981, mises en œuvre par Pierre Mauroy et Gaston Defferre, et d'un éloignement des lieux de décisions.

Nous rappelons :

- La capacité dont a continuellement fait preuve le Département pour assumer les divers transferts de compétences organisés par l'Etat que ce soit en matière de solidarité, de voirie, de handicap, de gestion des collèges... Des transferts pourtant effectués sans les moyens financiers correspondants.
- Notre exigence de considérer le Département comme un ensemble de compétences assumées dans ce niveau intermédiaire indispensable de proximité entre la commune et la Région et non pas comme un simple échelon administratif.

- La capacité du Département à s'adapter et se réformer en permanence pour agir au plus proche de la population et des acteurs des territoires. La politique de contractualisation avec les communes et les intercommunalités, l'accompagnement spécifique en direction du monde rural, la territorialisation de nos interventions, la Convention construite avec le Département du Pas-de-Calais, la Conférence des 3 exécutifs associant la Région Nord/Pas-de-Calais, le Département du Nord et celui du Pas-de-Calais, sont autant de procédures adaptées et innovantes.

Nous exigeons :

- Que le débat et le dialogue s'engagent véritablement et en toute transparence avant que soit prise la moindre décision.
- Que soit privilégié le droit à la libre expérimentation par le local pour trouver les solutions adaptées à l'intérieur du périmètre régional. Le rôle de l'Etat étant de fixer les objectifs.
- Que soit organisée la plus large consultation populaire sur l'organisation institutionnelle de la France.
- Que l'Etat et les collectivités locales aient le même niveau d'exigence en matière de transparence et de responsabilité financière.
- **Qu'il soit redonné aux collectivités les capacités de mener des politiques publiques utiles aux habitants et au développement des territoires dans l'équité.**

En conséquence, nous affirmons que ;

- Nous accentuerons le dialogue avec la population du Nord et les partenaires des territoires pour rétablir certaines vérités, pour réhabiliter la notion de dépense publique utile et pour faire la démonstration du caractère indispensable de notre action et sur les conséquences prévisibles du schéma simpliste proposé.
- Nous continuerons d'avancer sur l'optimisation de nos dépenses et sur les solutions à renforcer ou à engager avec le Département du Pas-de-Calais, la Région, les intercommunalités et les communes du Nord.
- **Nous continuons donc notre action en faveur des Nordistes, notamment en proposant un nouveau débat d'orientation politique (DOP) pour 2014-2015 guidé par des principes forts :** la mise en œuvre de nos engagements, le devoir d'innovation dans des temps difficiles ainsi que l'amélioration et l'adaptation de nos politiques.
- Si l'Etat continuait à vouloir passer en force en niant la démocratie sur la suppression de départements à court terme, se poserait alors inévitablement la question de suspendre les collaborations en cours

avec lui sur les sujets où la contribution du département est mise en œuvre.

A condition qu'elles soient débattues, partagées et acceptées, nous sommes favorables aux innovations et aux expérimentations. Nous en sommes d'ailleurs bien souvent les instigateurs,

Pour nous, élus du Conseil général du Nord, une décentralisation réelle et efficace se doit de :

- **générer une plus grande démocratie locale car le lien démocratique de proximité reste à ce jour le meilleur rempart contre l'intolérance et le national-populisme,**
- **donner aux services publics les moyens financiers de leur fonctionnement,**
- **lutter contre la désespérance de la population,**
- **d'encourager l'innovation et de favoriser les expérimentations à l'initiative des collectivités locales,**
- **de mettre en œuvre des projets structurants par des investissements qui préparent l'avenir des territoires et génèrent des emplois non délocalisables.**

DEROULEMENT DU VOTE :

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 14 h 00. 67 Conseillers Généraux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 7 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Messieurs RINGOT, TARDY et VICOT.

Les Conseillers Généraux, repris dans le tableau ci-dessous, présents à l'appel de l'affaire ou ayant rejoint la discussion, avaient quitté définitivement la séance préalablement au vote et avaient donné procuration.

Absents au vote	Porteurs de pouvoirs
Jean-Jacques ANCEAU	Jacques MARISSIAUX
Stéphane DIEUSAERT	Guy BRICOUT
Alain FAUGARET	Renaud TARDY
Bernard HAESEBROECK	Martine FILLEUL
Jacques HOUSSIN	Patrick VALOIS
Sylvie LABADENS	Didier DRIEUX

Nicolas SIEGLER

Secrétaire de Séance

Vincent LANNOO	Laurent COULON
Michel LEFEBVRE	Norbert JESSUS
Jean-Luc PERAT	Frédéric MARCHAND
Alain POYART	Olivier HENNO
Bertrand RINGOT	Marie FABRE
Aymeric ROBIN	Bernard BAUDOUX
Nicolas SIEGLER	Bernard DELVA
Fabien THIEME	Charles BEAUCHAMP
Serge VAN DER HOEVEN	Albert DESPRES
Michel VANDEVOORDE	Didier MANIER
Dany WATTEBLED	Brigitte LHERBIER

Messieurs DULIEU et RENAUD, présents à l'appel de l'affaire, avaient quitté définitivement la séance sans donner de procuration.

Vote intervenu à 17 h 43.

Au moment du vote 51 Conseillers Généraux étaient présents.

Nombre de procurations : 24

Absents sans procuration : 4

N'ont pas pris part au vote : 0

Ont pris part au vote : 75 (y compris les votants par procuration)

Résultat du vote :

Abstention : 0

Total des suffrages exprimés : 75

Majorité absolue des suffrages exprimés : 38

Pour : 75 (Groupe Socialiste, Parti Radical de Gauche et Apparentés, Groupe Communiste – Front de Gauche, Groupe Union Pour le Nord)

Contre : 0

Le projet de délibération correspondant est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Président remercie les Conseillers Généraux pour ce vote unanime de l'Assemblée Départementale.

Monsieur le Président lève la séance à 17 heures 45.

Patrick KANNER

Président du Conseil Général